Horaires des travaux bruyants à Sucé-sur-Erdre

44240 · Loire-Atlantique (44) · 7 539 habitants

Particuliers bricolage, jardinage, tondeuse, perceuse...

Arrêté municipal : Arrêté permanent relatif à la réglementation au bruit, signé le 1er octobre 2024 (article 2). Vérifié sur le texte officiel le 10/11/2026.



Du lundi au samedi 8h - 20h

Dimanche et jours fériés Interdit toute la journée

Le texte dit :

> « Les travaux de bricolage, de jardinage ... réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne particulière pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou de leur durée, telles que tondeuses à gazon à moteur électrique ou thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, autres, sont interdits : Les dimanches et jours fériés toute la journée ; Du lundi au samedi : de 20h00 à 8h00 »

Texte officiel : https://suce-sur-erdre.fr/wp-content/uploads/2024/10/AR20241001arret2_AP_2024_11_BRUIT-1.pdf

Professionnels chantiers et travaux d'entreprises

Arrêté préfectoral : Arrêté préfectoral portant modification de l'arrêté préfectoral du 30 mai 2024 relatif à la réglementation des bruits de voisinage dans le département de la Loire-Atlantique, signé le 26 juin 2026 (article 16). Vérifié sur le texte officiel le 16/11/2026.



Du lundi au vendredi 7h - 20h

Samedi et dimanche et jours fériés Interdit toute la journée

Le texte dit :

> « Sauf dérogation dûment motivée par des circonstances de fait et accordée par l'autorité municipale, les travaux bruyants sont interdits tous les jours ouvrables de 20h à 7h ainsi que les dimanches et jours fériés. »

Texte officiel : https://www.mairie-vue.fr/wp-content/uploads/2026/06/ARR_NUISANCE-SONORE-VOISINAGE_-du-26-juin-2026.pdf

À retenir

- Ces horaires concernent les travaux bruyants : outils à moteur, percussions, machines. Peindre ou visser à la main n'est pas concerné.
- Un règlement de copropriété ou de lotissement peut être plus strict que l'arrêté.
- Information indicative : seul l'arrêté fait foi. En dehors des créneaux, le bruit relève du tapage.